



FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE

DUREE

Formation initiale : 1 jour / soit 7h00
Formation recyclage : 1 jour / soit 7H00

LIEU

Intra ou inter-entreprise

EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

COÛT

Tarifcation sur devis
Tarif de groupe à partir de 5 personnes



ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :

Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32
Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24

DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation
La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.



BP photovoltaïque

Chargé d'opération sur installations photovoltaïque

PRESENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toute entreprise, association et collectivité dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc très important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI

Tout personnel intervenant sur des **installations photovoltaïques basse tension**, pour des opérations élémentaires. Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

PREREQUIS

Aucun prérequis

OBJECTIFS



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des ouvrages électriques photovoltaïques en basse tension

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- Comprendre les principes électriques de base : tension, courant, puissance, schémas simples.
- Identifier les dangers liés au photovoltaïque : courant continu, électrisation, brûlures.
- Connaître les limites de l'habilitation BP : ce qu'il peut faire, ce qu'il ne doit pas faire (pas de travaux complexes, ni interventions sur onduleurs ou réseaux).
- Appliquer les procédures de sécurité : consignes, EPI, mise hors tension, vérification.
- Réaliser les opérations élémentaires sur chaînes PV : pose de modules, raccordement connecteurs, montage/démontage, déconnexion/connexion de chaînes PV avec connecteurs débroschables.
- Respecter la réglementation et les normes en vigueur.



PROGRAMME BP photovoltaïque

MODALITÉS D'ÉVALUATION

THÉORIQUES

Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

PRATIQUES

- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
- Connexion et déconnexion d'une chaîne photovoltaïque.
- Analyser les risques pour une situation donnée et faire respecter les instructions de sécurité.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES ET PRATIQUES SONT
CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

D'avoir suivi la formation le jour complet soit (7h00) pour la formation recyclage ou 1 jour complet soit (7h00) pour la formation initiale.

D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatif et à l'épreuve sommative et d'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation
Titre d'habilitation
Attestation de fin de formation

BASE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)
Documents INRS (ED6127 et ED6187)

la décomposition des blocs de compétences n'est pas possible sur les formations réglementaires préparatoires à l'habilitation électrique INRS (ED 6127)

Tél : 06 77 20 44 32

@ : contact-formation@ofpr66.fr
www.ofpr66.fr

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



1. THÉMATIQUES THÉORIQUES - Module 2 - Référenciel INRS / Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnements et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipement de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Evaluation du risque électrique.

2. THÉMATIQUES PRATIQUES - Module 8 - Référenciel INRS

- Limites de l'habilitation BP photovoltaïque.
- Habilitations : symboles et limites.
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler et respecter.
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.
- Equipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuels sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gants, écran facial, cadenas, macaron, etc...).
- Un livret pédagogique est mis à disposition et conservé par chacun des stagiaires.